

L'essentiel du plan de gestion des sites des « Marais tufeux du Châtillonnais »

Plan de gestion synthétique 2023 - 2032



Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne et ses missions

Depuis sa création en 1986, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, **association loi 1901** reconnue d'intérêt général, vise à **préserver la biodiversité bourguignonne**.

Ainsi, le Conservatoire de Bourgogne se donne pour missions :

- De **protéger les sites naturels** au moyen d'acquisitions foncières et de conventions de gestion, sur lesquels il met en œuvre des **études** et des **travaux de gestion des milieux naturels** en partenariat avec les agriculteurs et autres acteurs locaux ;

- De **porter des programmes de préservation des milieux naturels bourguignons ou d'espèces à fort enjeu** sur l'ensemble de la région, en collaboration avec de nombreuses structures ;

- D'**accompagner les collectivités territoriales** dans le déploiement de leur politique « biodiversité » ;

- De **faire découvrir les espaces naturels remarquables** et de **sensibiliser les acteurs et le public à la protection de la nature**.

En décembre 2013, l'État et la Région ont agréé le Conservatoire de Bourgogne au titre de l'article L.414-11 du Code de l'environnement. Ainsi, ils reconnaissent l'intérêt de ses actions et affirment leur soutien à l'association.

Le Conservatoire agit pour le patrimoine naturel

Le Conservatoire de Bourgogne gère **plus de 200 sites**, soit **environ 6400 ha**, répartis sur la Bourgogne. Il s'agit de **parcelles soit acquises, soit appartenant à des propriétaires privés ou des collectivités** et dont la gestion lui a été confiée via des conventions de partenariat ou autres outils fonciers. Les milieux naturels concernés sont très variés : tourbières, landes, marais, prairies humides, pelouses sèches, etc.

L'ensemble de ces sites est constitué de **milieux naturels jugés d'intérêt écologique au moins à l'échelle régionale, voire nationale ou européenne**. Ainsi, la très grande majorité des sites bénéficie d'un statut de protection ou d'un classement au titre des espèces ou des milieux naturels ou est rattachée au réseau européen Natura 2000. Une dizaine de ces sites est également classée en Espaces naturels sensibles des Départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne.

Enfin, le Conservatoire de Bourgogne est **gestionnaire de trois des quatre réserves naturelles nationales de Bourgogne et d'une réserve naturelle régionale**.



Marais du Fourneau
G. Doucet - CENB

Pour gérer ses sites, le Conservatoire établit des « documents de gestion »

Tous les sites protégés et gérés par le Conservatoire de Bourgogne sont amenés à être dotés d'un **document de gestion**, validé par son Conseil scientifique et technique.

Ce document cadre le travail à réaliser pour assurer la préservation du patrimoine naturel et la cohérence de la gestion des sites, et ce, dans l'espace et dans le temps. Au regard du diagnostic réalisé pour chaque site, il se décline en **objectifs** et en **opérations à mettre en œuvre en concertation avec les nombreux partenaires locaux** afin de concilier au mieux préservation du patrimoine naturel et activités humaines. Il est en outre un outil permettant de **mobiliser les fonds publics** en faveur de la biodiversité.

Le document de gestion d'un site donné est **évalué et renouvelé tous les 10 ans** pour ajuster les orientations en fonction de l'évolution du site et des connaissances.

Très technique, un document de gestion peut être difficile à appréhender par les élus et les acteurs locaux. C'est pourquoi le Conservatoire de Bourgogne conçoit des **« documents de gestion synthétiques »** pour présenter **l'essentiel des informations à porter à connaissance des élus et des acteurs locaux**.

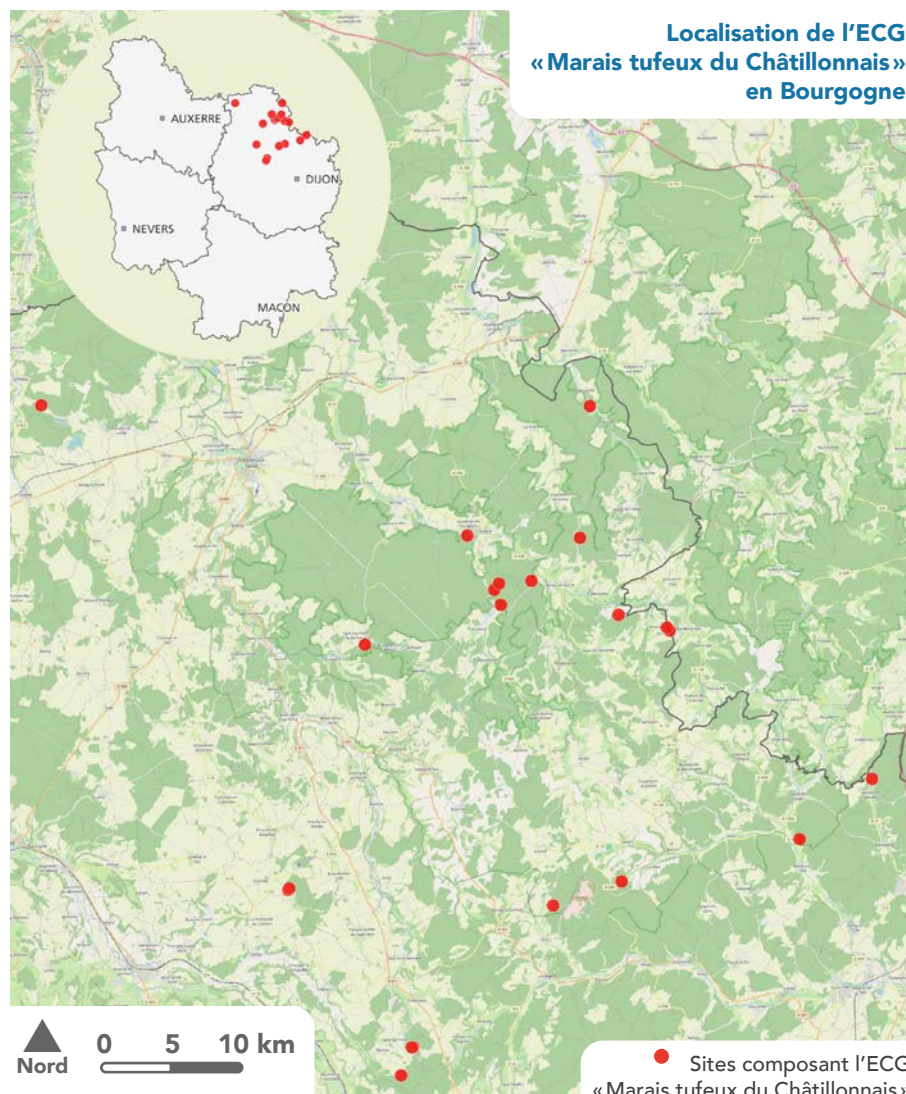
Des Entités cohérentes de gestion (ECG) pour mutualiser les moyens

Par souci de cohérence territoriale et d'efficacité, certains sites aux caractéristiques écologiques et problématiques de gestion proches sont regroupés en **Entités cohérentes de gestion (ECG)** et font l'objet d'un seul et même document de gestion.

Présentation de l'Entité cohérente de gestion « Marais tufeux du Châtillonnais »

Installés dans un contexte géologique particulier impliquant des résurgences d'eau chargée en carbonate de calcium, les marais tufeux sont des habitats naturels remarquables dont un des plus gros réseaux français se trouve à cheval sur les régions Bourgogne et Champagne-Ardenne entre le Châtillonnais et le plateau de Langres.

En Bourgogne, les premières interventions de protection de ces milieux ont été entreprises au début des années 1990 et se poursuivent maintenant depuis près de 35 ans.



• Activités humaines :

- **Agriculture** : dominée par l'élevage dans les vallées et les cultures céréalières sur les plateaux. Les marais ne sont qu'exceptionnellement soumis à une activité agricole (2/17).

- **Sylviculture** : Exploitation forestière de feuillus importante sur le territoire mais inexistante sur les marais en eux-mêmes. Rares plantations résineuses

- **Sports et loisirs de pleine nature** : randonnée, chasse et pêche

* Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique

• Nombre de sites : 17

- 11 sites en délégation de gestion via des conventions avec les communes et des propriétaires privés
- 1 en bail emphytéotique
- 4 en propriétés Conservatoire
- 1 mixte

Après la rédaction du plan de gestion, un 18^e site est venu s'ajouter à l'ECG.

• Surface : 83 ha + 2 ha (18^e site)

• Communes concernées : dans le département de la Côte-d'Or

Bure-les-Templiers, Chaugey, Echalot, Essarois, Etormay, Lignerolles, Le Meix, Marey-sur-Tille, Recey-sur-Ource, Saint-Germain-le-Rocheux, Source-Seine, Vernon-lès-Vesvres, Villedieu, Voulaines-les-Templiers (pour le 18^e site).

• Zonages environnementaux :

- 11 ZNIEFF* de type 1

- 3 sites Natura 2000

2 ZSC, désignées au titre de la Directive européenne Habitat, Faune, Flore

- n° FR 2600959 « Milieux forestiers du Châtillonnais avec marais tufeux et sites à Sabot de Vénus »
- n° FR 2600963 « Marais tufeux du Châtillonnais »

1 ZPS, désignée au titre de la Directive européenne Oiseaux n° FR 2612003 « Massifs forestiers et vallées du châtillonnais »

- 1 Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

- 1 site classé et 1 en limite de site classé « Sources de la Seine »

- 2 Espaces Naturels Sensibles du département de la Côte-d'Or

- 7 sites inclus dans le Cœur du Parc national de forêts de Champagne et Bourgogne et 5 dans l'Aire optimum d'adhésion

- 2 sites en périmètre de protection immédiat de captage d'eau

• **Milieux naturels** : prairies (27 %), bas marais alcalins et cariçaies (22 %), fourrés et boisements humides (33 %), pelouses calcaires (4 %), mégaphorbiaie (4 %), plantations de résineux (8 %), végétation aquatique et du bord des eaux (2 %)

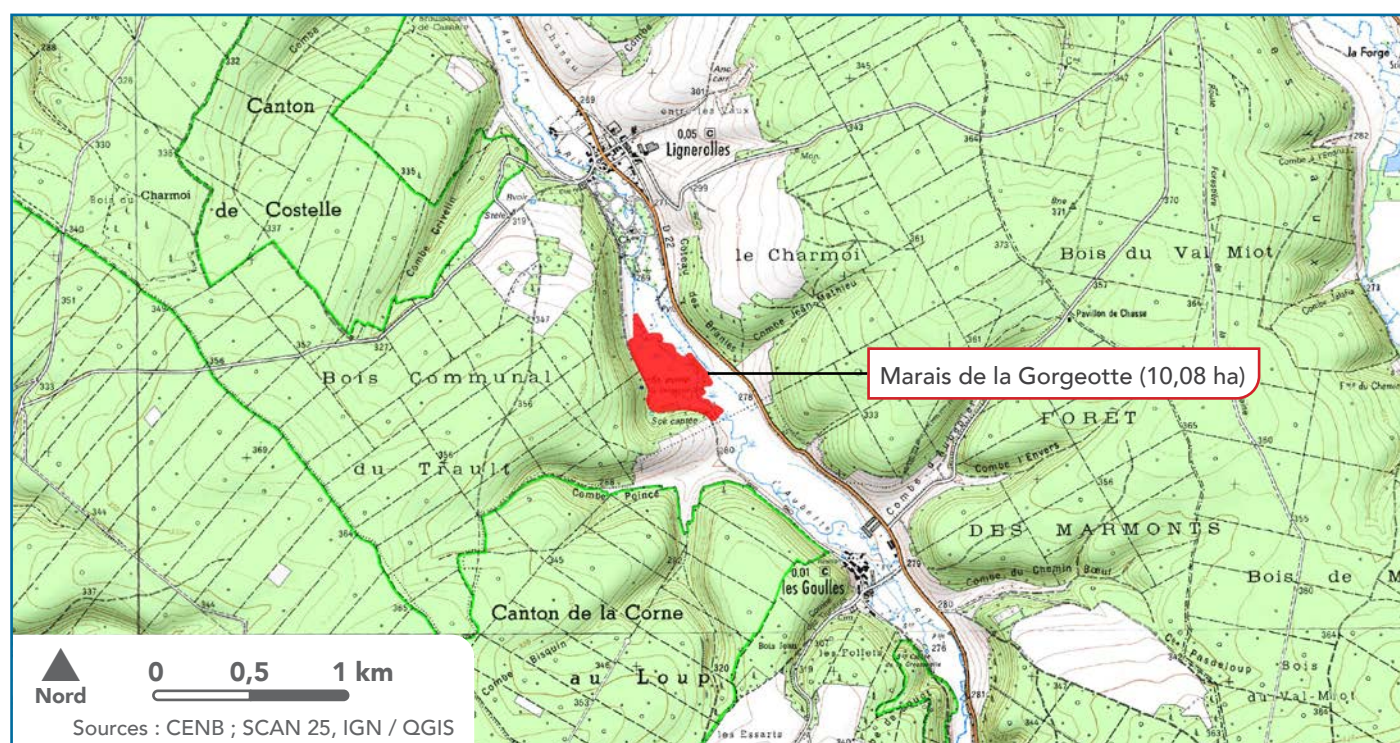
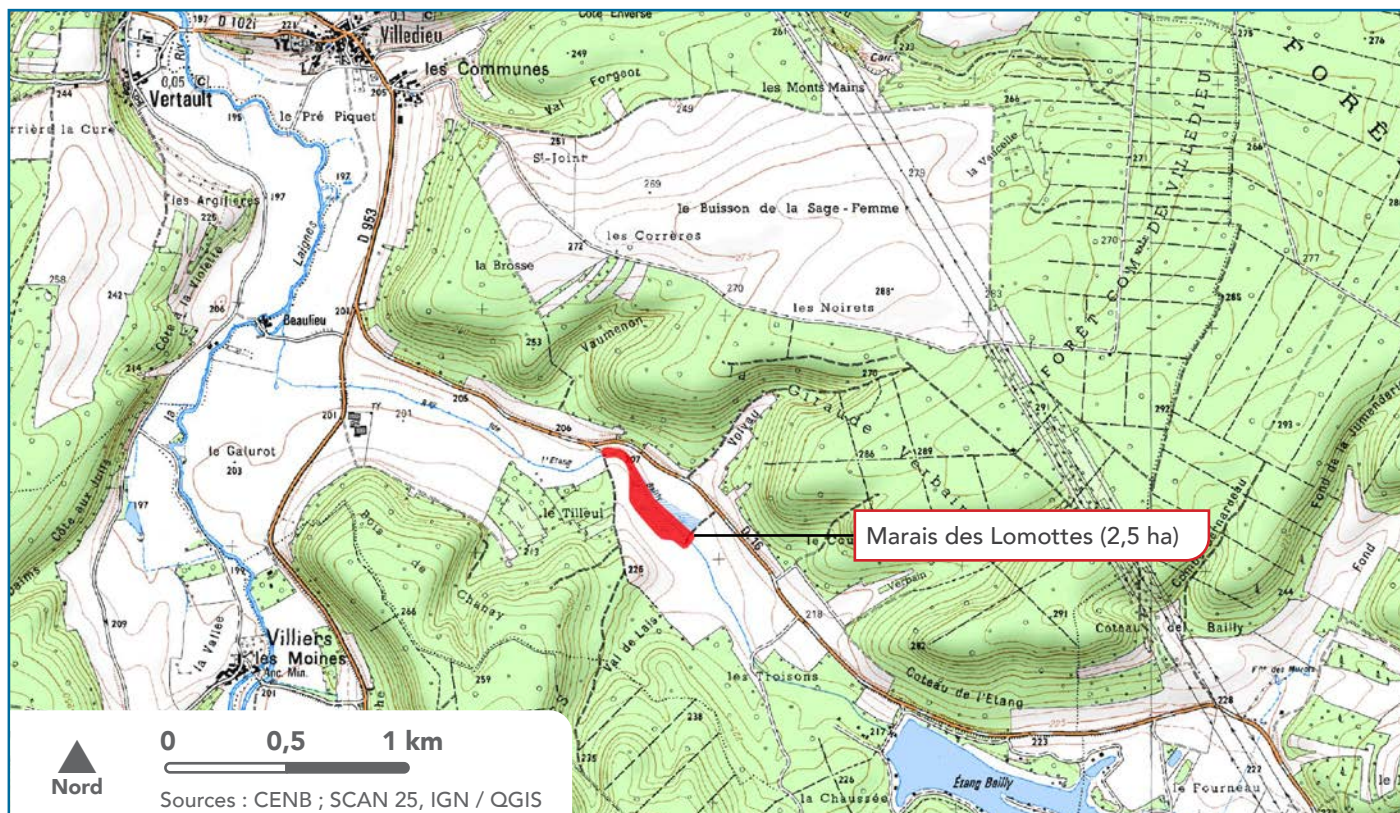
• **Géologie** : épais bancs de calcaires argileux du Jurassique moyen (Bajocien) en alternance avec de faibles bancs de marnes à *Ostrea acuminata* affleurant par endroits et où suintent les sources.

• **Climat** : océanique semi-continental avec une pluviométrie assez importante et des contrastes importants de température entre l'hiver et l'été. Présence de micro-climats encore plus froids et plus humides dans les combes et vallées.

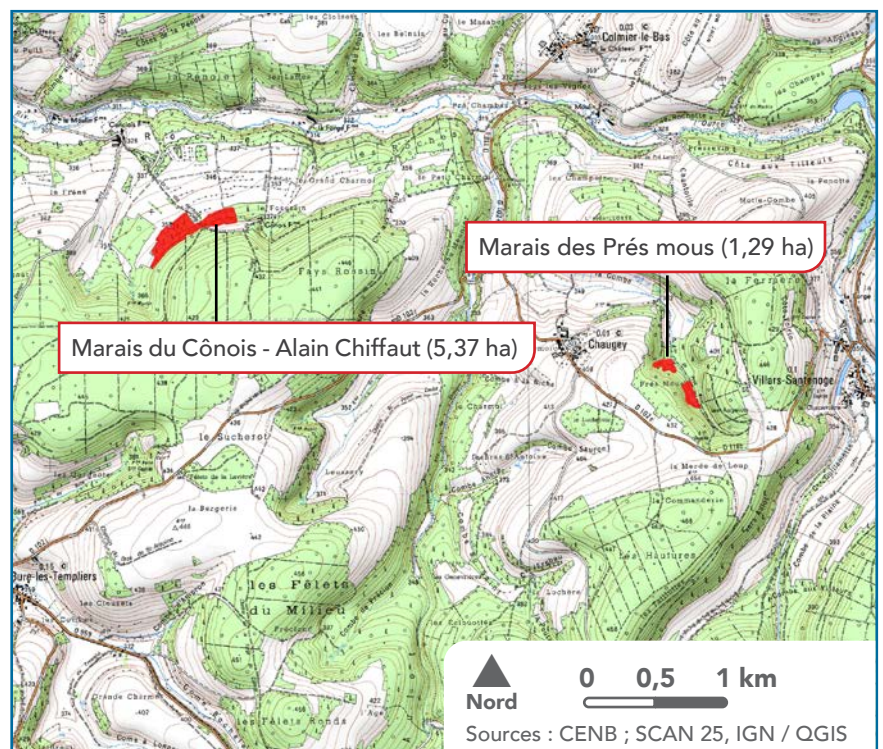
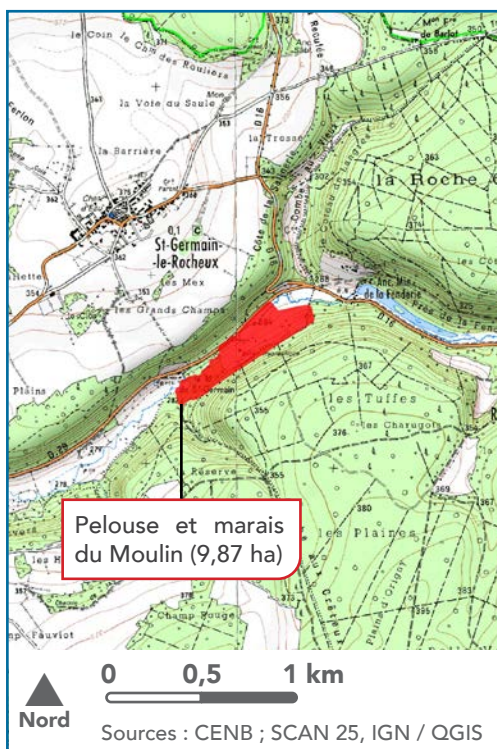
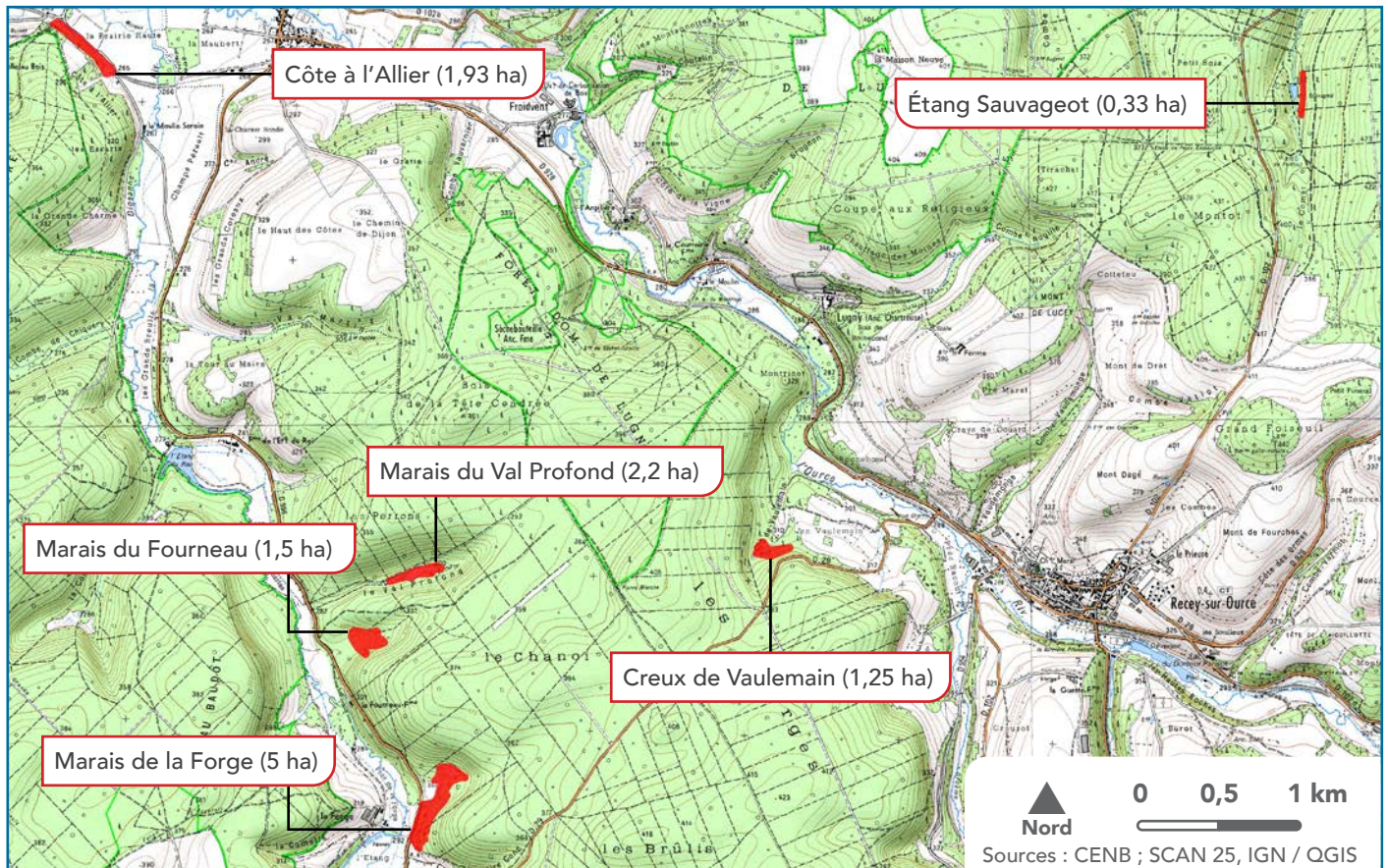
• **Topographie** : accidentée due à la présence de combes et petites vallées entre les plateaux.

• **Bassins versants** : situation en tête de bassin versant de la Seine et du Rhône

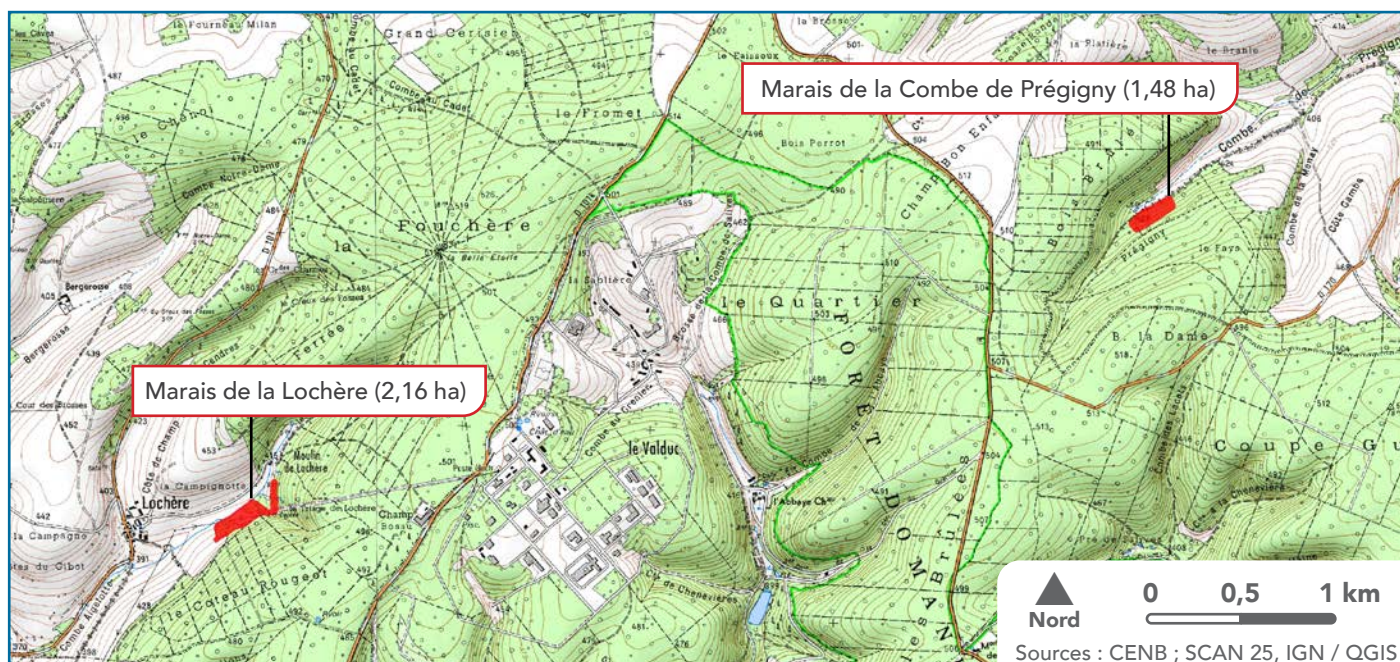
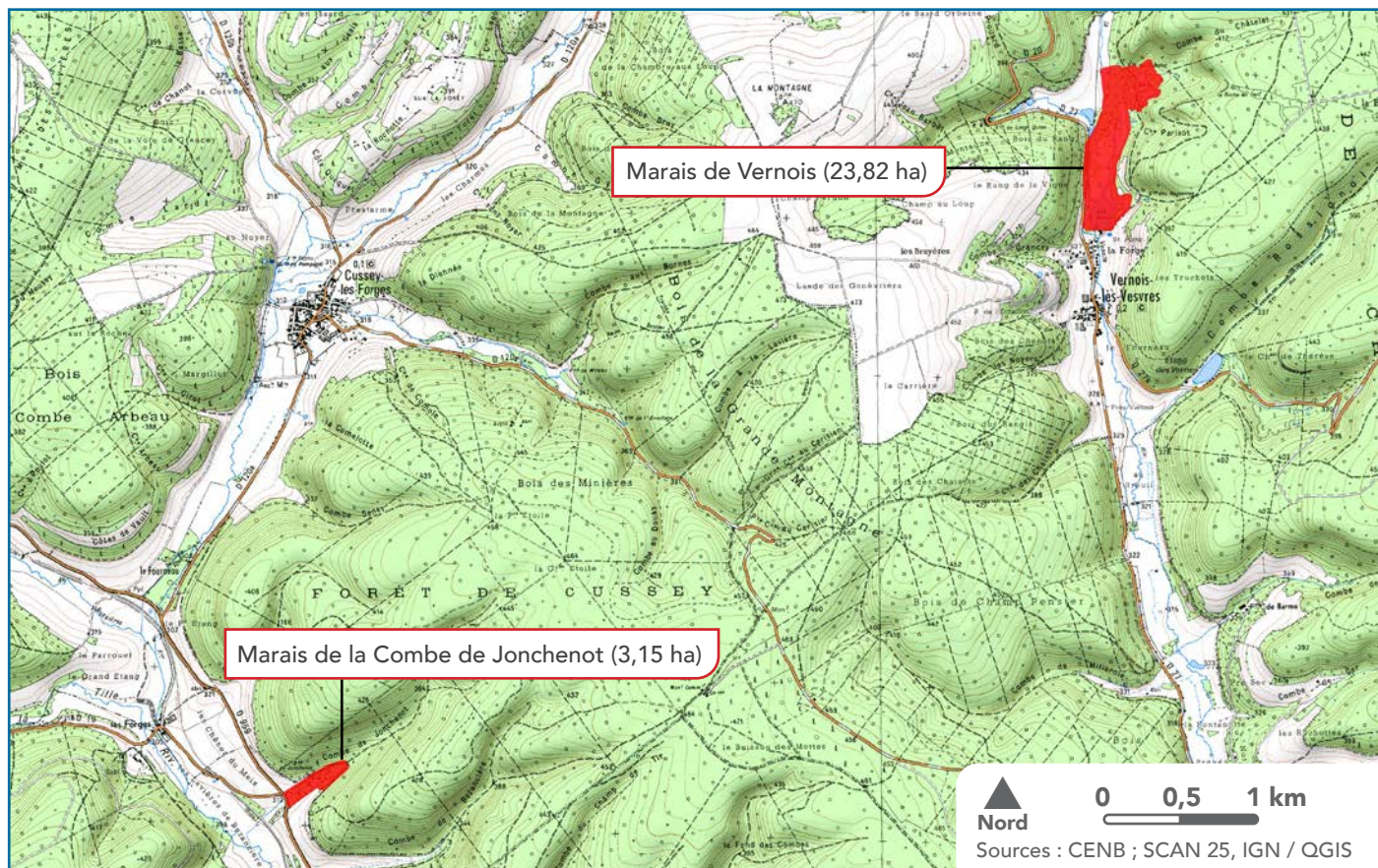
Localisation des sites de l'ECG

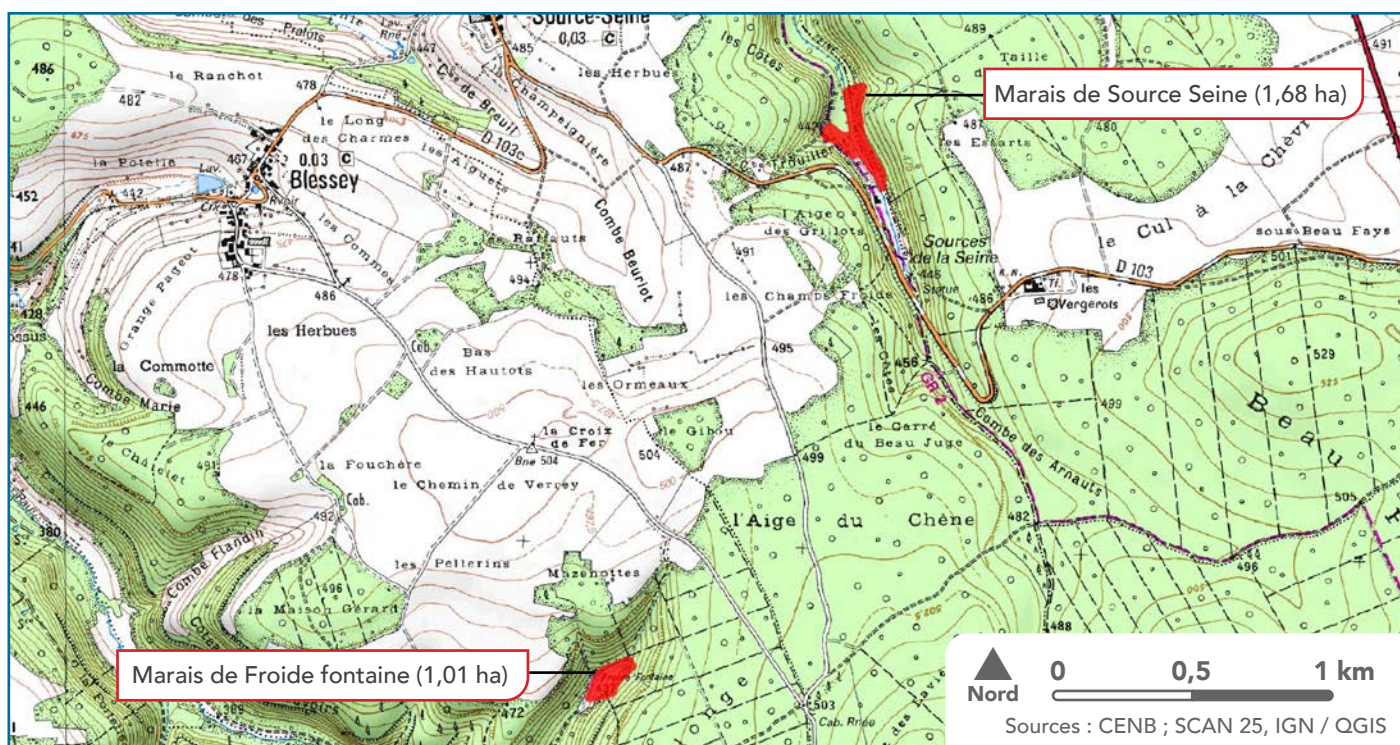
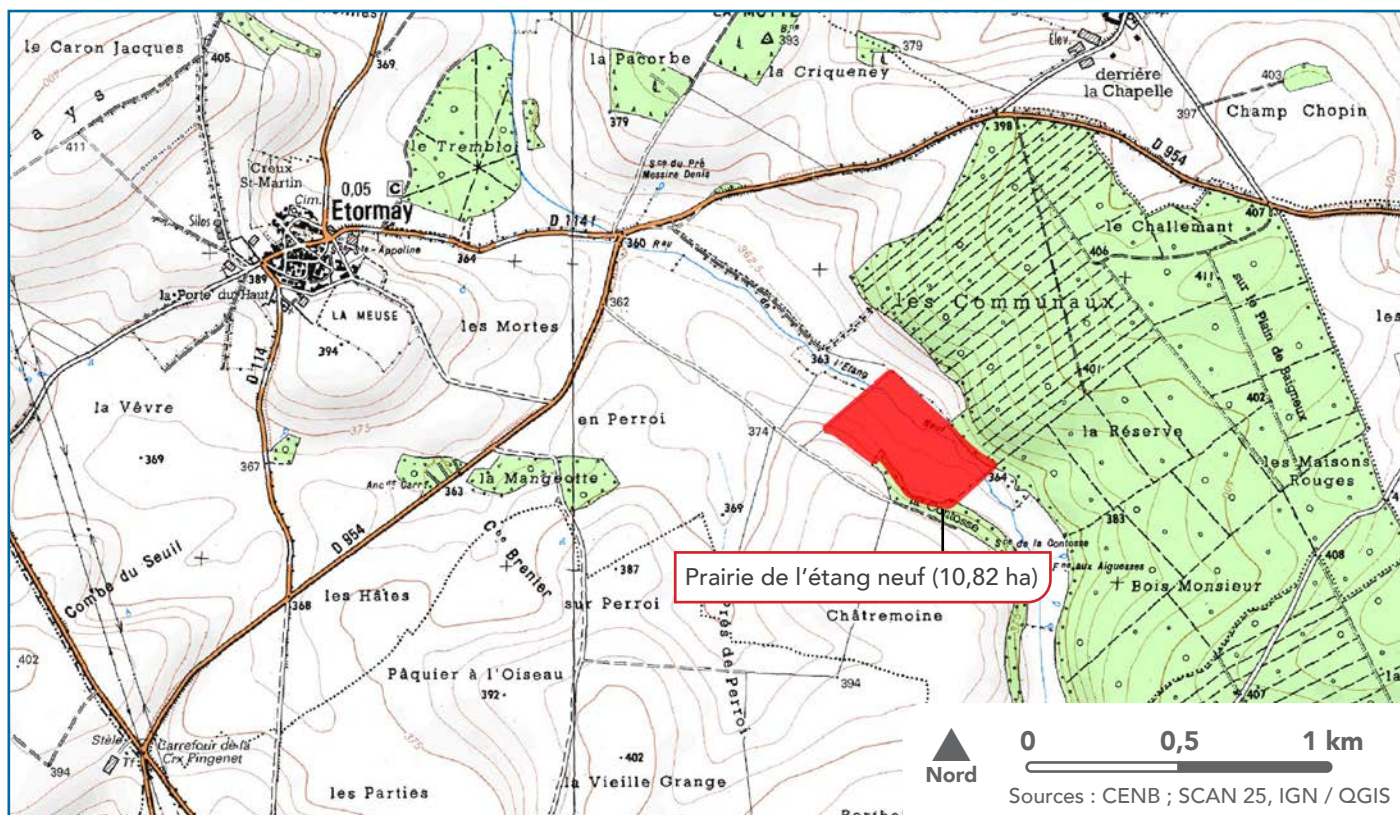


Localisation des sites de l'ECG



Localisation des sites de l'ECG





Un patrimoine naturel à préserver

Des milieux naturels remarquables peu présents ailleurs

L'ECG abrite une mosaïque de milieux humides caractéristiques des conditions géologiques et climatologiques particulières du territoire du Châtillonnais. La majorité de ces milieux est reconnue d'intérêt européen.



Les **bas-marais alcalins** font l'originalité et la patrimonialité de cette Entité Cohérente de Gestion. Les secteurs les plus pionniers laissent apparaître des **dépôts de tuf**, roche friable issue de la précipitation du calcaire dissout dans les eaux de suintement en présence de l'oxygène de l'air et sous l'action conjuguée de mousses et algues microscopiques. Sur certains marais, ils peuvent former de véritables cascades. Au cœur du marais, souches, joncs, laïches et linaïgrettes sont les espèces dominantes. La **Schoënaie** est reconnaissable à ses grosses touffes de choins, aussi appelés touradons. Elle est préférentiellement installée autour des sources et suintements. Le Jonc à tépales obtus associé aux Laïches, forme des formations végétales assez homogènes aux différentes nuances de vert, piquetée çà et là du bleu de la Gentiane pneumonanthe ou du blanc de la Linaïgrette à feuilles larges. Sur les lisières des marais, on peut observer des **mégaphorbiaies** à Aconit napel et Eupatoire chanvrine.

Des **fourrés de saules et de bourdaines** complètent fréquemment cet assemblage de milieux ouverts humides.

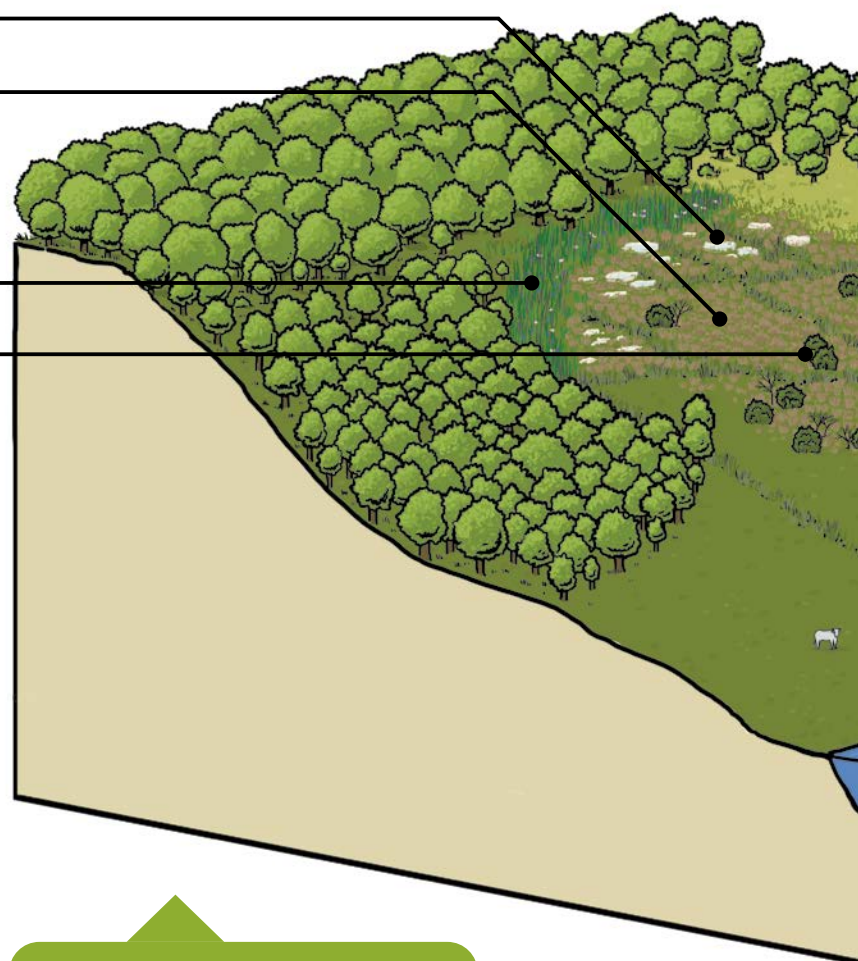


Dépôts de tufs

Mosaïque de schoënaie
et jonçaie

Mégaphorbiaie

Fourrés de saule
et bourdaine



8 habitats d'intérêt européen
recouvrent 80 % de l'ECG



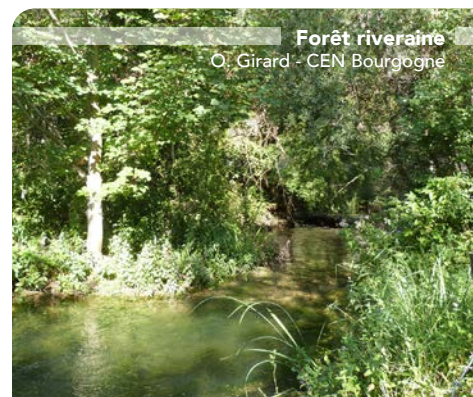
Les marais peuvent régulièrement se retrouver en position de clairière forestière. Selon qu'elles sont sur les versants ou dans les vallées, les **forêts** n'ont pas la même physionomie.

Au-dessus des marais tufeux, c'est généralement le domaine des habitats boisés souvent des **hêtraies** alors que les **aulnaies** riveraines poussent **le long des cours d'eau** de fond de vallon.



Hêtraie

A. Gréaume - CEN Bourgogne



Forêt riveraine

O. Girard - CEN Bourgogne



En limite des marais, il n'est pas rare de trouver des milieux ouverts de **prairies et pelouses**.

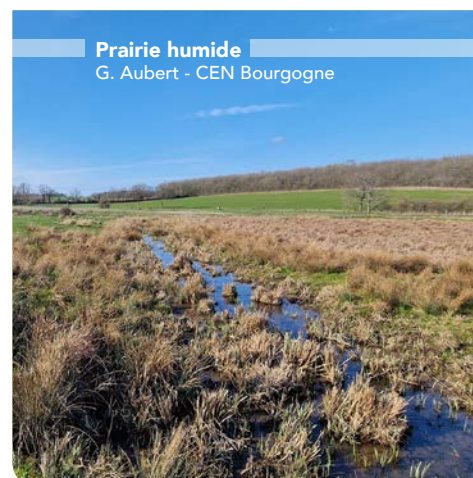
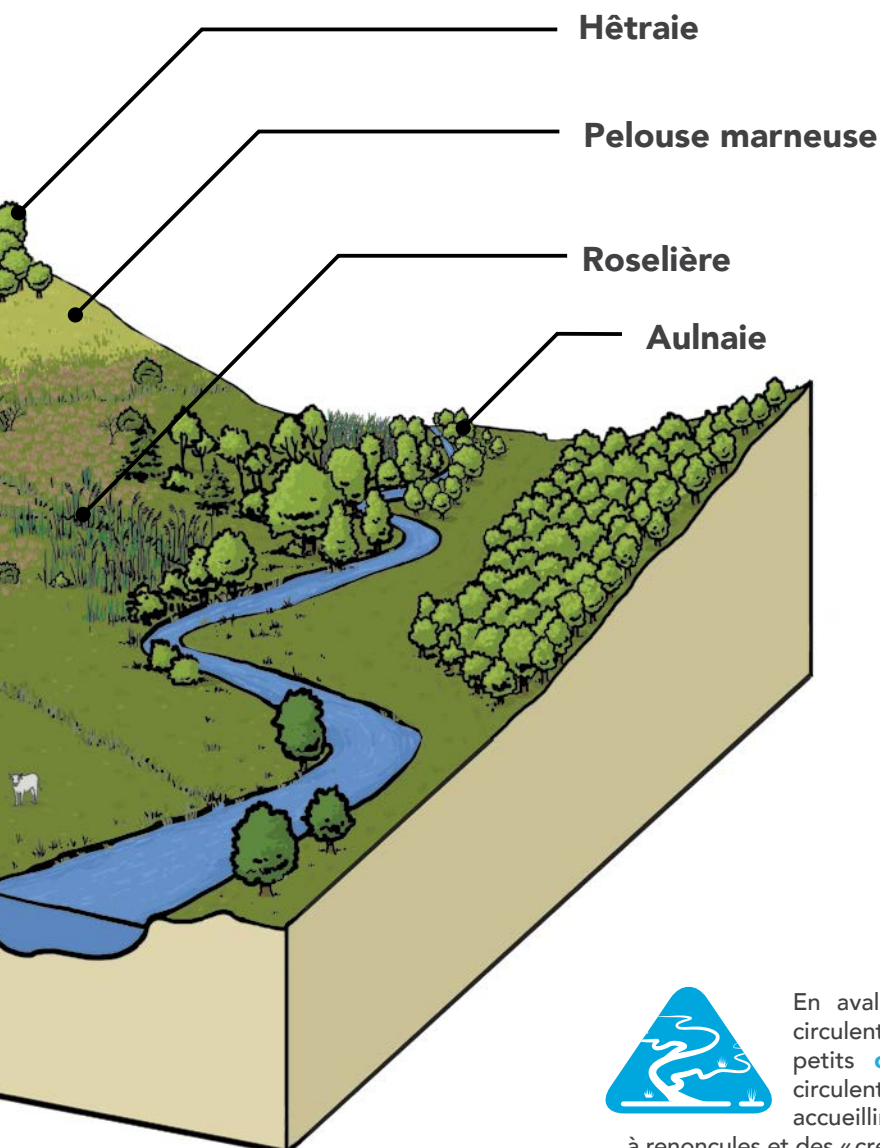
Sur les secteurs légèrement plus secs, se développent des **pelouses marneuses** reconnaissables à la présence des fleurs jaunes du Lotier à gousse carré et violette de la Succise des prés.

Des **prairies plus ou moins humides**, parfois pâturées, s'étalent de part et d'autre des ruisseaux.



Pelouse marneuse

A. Gréaume - CEN Bourgogne



Prairie humide

G. Aubert - CEN Bourgogne



Le Brévon

O. Girard - CEN Bourgogne



En aval des marais, circulent souvent de petits **cours d'eau** circulent. Ils peuvent accueillir des herbiers à renoncules et des « cressonnières ».

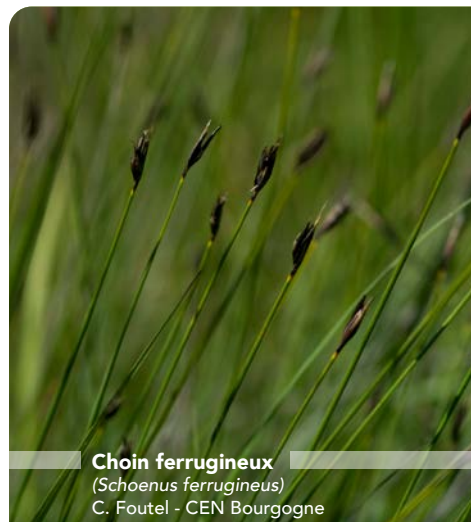
Une flore particulière, parfois menacée

Malgré la faible altitude de l'ensemble des sites de l'ECG (entre 200 et 400m), le climat global du territoire renforcé par des microclimats froids dans les vallées est favorable à l'installation d'une flore montagnarde, avec des espèces qui poussent généralement à des altitudes plus élevées dans le Jura, les Alpes ou les Pyrénées. On peut citer deux espèces végétales très rares en Bourgogne, protégées et cantonnées au Châtillonnais : la **Swertie pérenne** et le **Choin ferrugineux**.

21 espèces végétales présentes sur les sites de l'ECG sont inscrites à la liste rouge régionale de la flore menacée. Pour 1/3 de ces espèces, la priorité de conservation à l'échelle régionale est élevée.



Swertie pérenne (*Swertia perennis*)
O. Girard - CEN Bourgogne



Choin ferrugineux
(*Schoenus ferrugineus*)
C. Foutel - CEN Bourgogne

Les formations végétales humides des marais tufeux accueillent aussi des **espèces dites oligotrophes**, c'est -à-dire capables de se développer sur des substrats peu riches en nutriments. Ce sont notamment la **Renoncule à segments étroits** et de l'**Orchis incarnat** des bas-marais et prairies humides, elles aussi très rares en Bourgogne.



Renoncule à segments étroits
(*Ranunculus polyanthemoides*)
CEN Bourgogne



Parnassie des marais
(*Parnassia palustris*)
O. Girard - CEN Bourgogne



Orchis incarnat
(*Dactylorhiza incarnata*)
A. Ardouin - CEN Bourgogne

Une faune patrimoniale dépendante des milieux humides

Même s'il n'est pas rare d'observer de nombreuses espèces forestières au cœur des marais, la plupart des espèces animales rencontrées sont intimement liées aux milieux humides, notamment pour leur reproduction.

Une trentaine d'espèces animales fréquentant les sites de l'ECG est considérée comme **patrimoniale**, en raison de son statut de protection et/ou de sa vulnérabilité à l'échelle régionale ou nationale.

Parmi ces espèces, on peut citer le **Sonneur à ventre jaune**, présent dans les petites mares de 2 des 18 marais.



Sonneur à ventre jaune
(*Bombina variegata*)
E. Weber - CEN Bourgogne

Les marais jouent avant tout un rôle essentiel pour la préservation de plusieurs insectes.

On peut citer le **Cordulégastré bidenté** dont la larve se développe dans les suintements traversant les marais et la **Cordulie à taches jaunes** dont la présence en Bourgogne est cantonnée au Morvan et au Châtillonnais.



Cordulegastré bidenté
(*Cordulegaster bidentata*)
C. Foutel - CEN Bourgogne



Cordulie à taches jaunes
(*Somatoclora flavomaculata*)
C. Foutel - CEN Bourgogne

Plusieurs espèces de papillons sont également intimement liés aux végétations des sites de l'ECG : l'**Azuré de la Pulmonaire** ne subsiste en Bourgogne que dans quelques marais tufeux du Châtillonnais et prairies paratourbeuses du Morvan. En effet, son cycle de développement est conditionné à la présence de la **Gentiane pneumonanthe** et de fourmis du genre *Myrmica*.

Le **Grand collier argenté** affectionne particulièrement les mosaïques de milieux ouverts et de milieux forestiers clairs et bien ensoleillés. Il est classé comme vulnérable à l'échelle de la région

La **Bacchante**, protégée au niveau national, fréquente les nombreuses lisières forestières.



Azuré de la Pulmonaire
(*Phengaris alcon*)
R. Millard



Grand collier argenté
(*Boloria euphrosyne*)
G. Doucet - CEN Bourgogne



Bacchante (*Lopinga achine*)
C. Diaz - CEN Bourgogne



Decticelle des bruyères
(*Metrioptera brachyptera*)
L. Bettinelli - CEN Franche-Comté



Criquet palustre
(*Pseudochorthippus montanus*)
L. Bettinelli - CEN Franche-Comté



Conocéphale des roseaux
(*Conocephalus dorsalis*)
G. Doucet - CEN Bourgogne

La **Decticelle des bruyères**, le **Criquet palustre** et le **Conocéphale des roseaux** sont intimement liés aux végétations humides herbacées des marais et ne sont observés en Bourgogne que dans le Morvan et le Châtillonnais.

Deux espèces de mollusques d'intérêt européen sont présentes sur les marais tufeux du Châtillonnais. Il s'agit du **Vertigo étroit** qui vit dans des habitats herbacés humides et frais sur sols calcaires, et du **Vertigo de Des Moulins** dont le milieu de vie est constitué de microdépressions d'eau stagnante associées à des végétations hautes et denses très humides.



Vertigo de Des Moulins
(*Vertigo moulinsiana*)
G. Doucet - CEN Bourgogne

Des actions concrètes pour répondre aux enjeux des sites

Suite au diagnostic des sites, 4 enjeux de conservation des patrimoines naturels ont été identifiés à l'échelle de l'ECG. Pour y répondre, le Conservatoire de Bourgogne a défini des objectifs de gestion déclinés en actions planifiées sur dix ans. Sous réserve de financements, ces dernières seront mises en œuvre de 2023 à 2032 selon les priorités établies dans le document de gestion. Elles pourront être reconsidérées lors du bilan à mi-parcours selon l'évolution du contexte ou d'éventuels imprévus.



Enjeu 1 : Les bas-marais alcalins, les mégaphorbiaies et les espèces patrimoniales associées

Diagnostic :

État des lieux :

- État de conservation globalement bon mais un état dégradé pour 4 sites lié à des dysfonctionnements hydrauliques conduisant à de l'embroussaillage : Creux de Vaulemain, Marais de Source Seine, Étang Sauvageot et Marais des Lomottes.
- Sites dans l'ensemble favorables à l'installation d'espèces animales patrimoniales :
 - 3 sites accueillent régulièrement et en densité significative l'Azuré de la Pulmonaire
 - 12 marais/18 accueillent les larves du Cordulégastre bidenté

Menaces :

- Milieux humides sensibles aux changements climatiques et notamment à l'élévation des températures et aux sécheresses
- Milieux fortement dépendants des usages sur les bassins versants et particulièrement des prélèvements d'eau et des impacts de l'agriculture intensive sur les plateaux céréaliers
- Altération de ces milieux par la colonisation arbustive et arborescente, que ce soit l'enrésinement ou l'embroussaillage

Objectifs associés :

- Atteindre un état de conservation optimal des bas-marais et mégaphorbiaie
- Assurer la pérennité des stations d'espèces patrimoniales

Actions programmées et sites concernés :

- Étudier les dysfonctionnements hydrauliques des marais puis les restaurer : Marais de la combe Jonchenot et Marais de Source Seine
- Débroussailler les marais et éliminer les résineux : Marais de la Gorgeotte, Marais du Côneis et Marais du Val profond / Marais de la combe de Jonchenot, Marais de la Combe de Prégigny, Marais de Source Seine et Marais des Prés mous ;
- Entretenir mécaniquement par fauche ou broyage les mégaphorbiaies ;
- Suivre l'évolution des espèces patrimoniales que sont l'Azuré de la Pulmonaire et le Cordulégastre bidenté
- Suivre l'état de conservation des marais



Enjeu 2 : Les pelouses et les prairies

Diagnostic :

État des lieux :

- État de conservation correct à dire d'expert
- Une gestion par pâturage des prairies sur les Pelouses et marais du Moulin et les Prairies de l'étang neuf
- Des petites surfaces morcelées de pelouses ne permettant pas la mise en place d'une gestion agricole

Menaces :

- Milieux sensibles aux changements climatiques, notamment les prairies humides
- Milieux impactés par les pratiques agricoles sur les sites et également sur les bassins versants
- Milieux soumis à la dynamique naturelle de colonisation arbustive qui en altère l'état de conservation

Objectifs associés :

- Maintenir les surfaces de pelouses et prairies en marge des marais
- Garantir un état de conservation satisfaisant des pelouses et prairies

Actions programmées :

- Entretenir par pâturage extensif ou fauche les prairies et assurer un bon état des infrastructures liées à ces activités agricoles (clôtures, barrières) : Pelouse et marais du Moulin et Prairies de l'étang neuf ;
- Suivre l'impact du pâturage sur les prairies
- Mettre en place des travaux de débroussaillage mécanique des pelouses : Marais de la Gorgeotte, Marais du Fourneau, Pelouse et marais du Moulin
- Cartographier régulièrement les milieux naturels de pelouses et prairies pour suivre leur évolution surfacique



Prairie Étang neuf à Étormay
CEN Bourgogne



Enjeu 3 : Les boisements feuillus

Diagnostic :

État des lieux :

- État de conservation des boisements de feuillus non évalué par des protocoles standardisés mais état correct à dire d'expert
- Plusieurs plantations de résineux au sein des boisements feuillus
- Rôle tampon des boisements feuillus en amont des marais contribuant ainsi au bon fonctionnement des marais en participant au maintien de la qualité et de la quantité de la ressource en eau

Menaces :

- Forêts sensibles aux changements climatiques, et particulièrement aux sécheresses régulières
- Fonctionnement fortement impacté par les modes d'exploitation sylvicole pouvant altérer leur état de conservation

Objectifs associés :

- Augmenter la naturalité des boisements

Actions programmées :

- Éliminer les résineux allochtones au sein des boisements feuillus : Marais de la combe Jonchenot, Marais de la Combe de Prégigny, Marais de Source Seine et Marais des Prés mous
- Privilégier la libre évolution des boisements feuillus : tous les sites
- Mettre en place un suivi de la naturalité des boisements



Enjeu 4 : Les cours d'eau de tête de bassin et les espèces associées

Diagnostic :

État des lieux :

- Milieux globalement dans un état dégradé en lien avec des baisses de débit et des problèmes de qualité de l'eau
- 3 sites présentant des populations d'espèces animales patrimoniales :
 - 1 site accueillant une station régulière de Cordulie à taches jaunes
 - 2 sites mentionnant la présence plus ou moins ancienne d'Écrevisse à pattes blanches
 - Connaissances lacunaires sur les potentialités d'accueil de cette espèce sur l'ECG

Menaces :

- Milieux particulièrement sensibles aux changements climatiques et notamment à l'élévation des températures et aux sécheresses
- Milieux fortement impactés par les usages sur les bassins versants : prélèvements d'eau, agriculture intensive, etc.
- Développement préoccupant des espèces exotiques envahissantes dans ces milieux où les échanges et la circulation des espèces peuvent se faire rapidement

Objectifs associés :

- Maintenir des conditions d'habitats favorables à la Cordulie à taches jaunes et à l'Écrevisse à pattes blanches

Actions programmées :

- Inventorier l'ensemble des milieux favorables à l'Écrevisse à pattes blanches
- Réaliser des suivis des populations d'Écrevisse à pattes blanches et des conditions thermiques des stations potentielles
- Réaliser le suivi de la population de Cordulie à taches jaunes identifiée et rechercher l'espèce sur une autre station aux conditions favorables



L'atteinte des objectifs de conservation des milieux naturels et des espèces dépend aussi de 4 facteurs de réussite, moins directement liés à la préservation des milieux et des espèces. Des objectifs et des actions liés à ces facteurs de réussite et contribuant à faciliter et pérenniser la gestion du patrimoine naturel sont donc aussi proposés. Ces facteurs, objectifs et actions associés sont détaillés dans les pages suivantes.



Facteur 1 : Les connaissances scientifiques et naturalistes

Diagnostic :

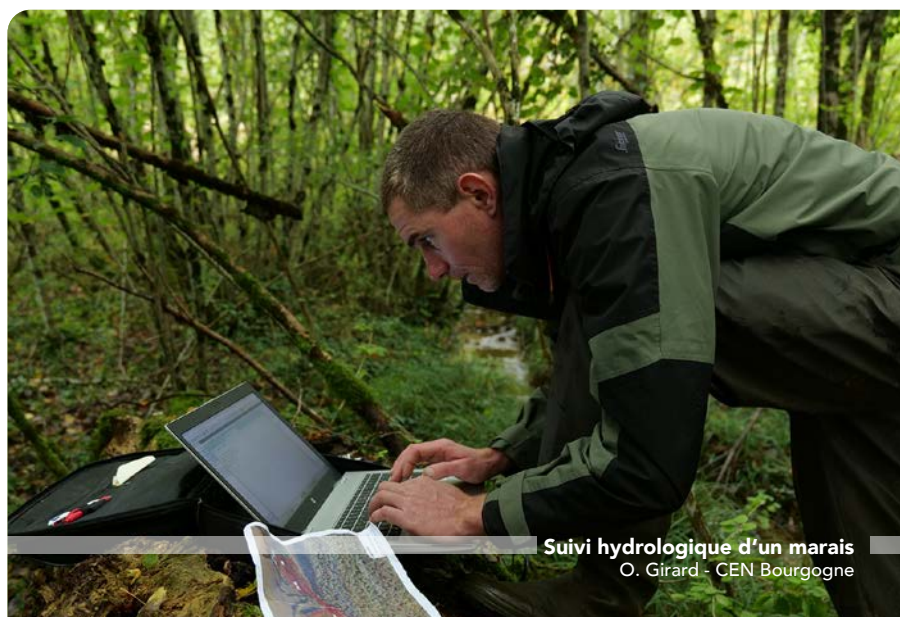
- Existence à l'échelle de l'ECG de lacunes de connaissances concernant des groupes d'espèces animales pouvant présenter des enjeux de conservation
- Manque de suivi de certains paramètres pour permettre d'évaluer les objectifs à moyen et long terme

Objectifs :

- Mettre en place des inventaires et suivis complémentaires à ceux existants pour s'assurer de la pertinence des actions engagées
- Partager les connaissances naturalistes et scientifiques nouvellement acquises

Actions programmées :

- Mettre au point un dispositif de suivi hydrologique des marais et des sources incrustantes
- Actualiser les connaissances floristiques sur les sites et mettre en place des suivis des espèces patrimoniales
- Réaliser des inventaires et suivis complémentaires sur les punaises, les araignées, les mollusques et les criquets et sauterelles
- Rédiger des articles scientifiques et présenter les nouvelles connaissances acquises



Suivi hydrologique d'un marais
O. Girard - CEN Bourgogne



Criquet des roseaux
(*Mecostethus parapleurus*)
G. Doucet - CEN Bourgogne



Facteur 2 : L'ancrage et la bonne intégration territoriale des sites

Diagnostic :

- Existence à l'échelle de l'ECG de nombreux partenaires portant également des actions en lien avec les missions du Conservatoire : structures animatrices des sites Natura 2000, Parc national de forêts, collectivités territoriales dont le Département de Côte-d'Or, syndicats de rivières....
- Méconnaissance des actions de gestion portées par le Conservatoire et de son implication plus globale à l'échelle du territoire

Objectif :

- Impliquer et informer régulièrement les partenaires pour contribuer à la bonne compréhension et la bonne appropriation des actions menées

Actions programmées :

- Rencontrer régulièrement les différents partenaires dont les propriétaires des sites
- Participer aux projets du territoire
- Concevoir et diffuser des outils (plan de gestion synthétique, articles d'information, supports indiquant l'existence des sites en gestion conservatoire...) permettant de mieux rendre compte des actions menées sur les sites



Comité de gestion
CEN Bourgogne



Facteur 3 : La sensibilisation des publics aux patrimoines des sites

Diagnostic :

- Deux sites de l'ECG équipés d'outils de découverte parfois dégradés ou vieillissants
- Certains marais se prêtant à l'organisation d'animation en direction des différents publics tout en garantissant l'intégrité des sites

Objectif :

- Permettre aux habitants du territoire et aux touristes de passage de prendre la mesure du patrimoine exceptionnel de ces marais et de l'impact des activités humaines

Actions programmées :

- Repenser et restaurer les outils de découverte existants et assurer leur entretien : Marais du Cônois - Alain Chiffaut et Pelouses et marais du Moulin
- Étudier la possibilité de valoriser *in situ* d'autres sites de l'ECG
- Actualiser et/ou développer les visites virtuelles
- Organiser des animations sur sites à destination du grand public, des partenaires et usagers des sites
- Proposer des projets pédagogiques en lien avec les patrimoines des marais à destination des scolaires du territoire, en s'appuyant notamment sur l'actualisation du livret pédagogique sur le Marais du Cônois - Alain Chiffaut



Facteur 4 : La consolidation de la maîtrise foncière et le suivi de la mise en œuvre des actions

Diagnostic :

- Des parcelles limitrophes à certains marais présentant de forts enjeux écologiques mais ne bénéficiant ni de maîtrise d'usage, ni de maîtrise foncière Conservatoire
- Existence de nombreux marais tufeux à forte valeur patrimoniale et/ou soumis à d'importantes menaces mais ne bénéficiant pas encore d'une gestion Conservatoire

Objectifs :

- Accroître la maîtrise foncière ou d'usage sur les sites et en amont pour mieux garantir la pérennité des actions de gestion menées, notamment en préservant le fonctionnement hydrologique des marais
- Évaluer régulièrement les actions programmées sur un pas de temps de 10 ans pour pouvoir les réajuster au besoin et s'assurer de leur bonne adéquation avec l'évolution des sites



Actions programmées :

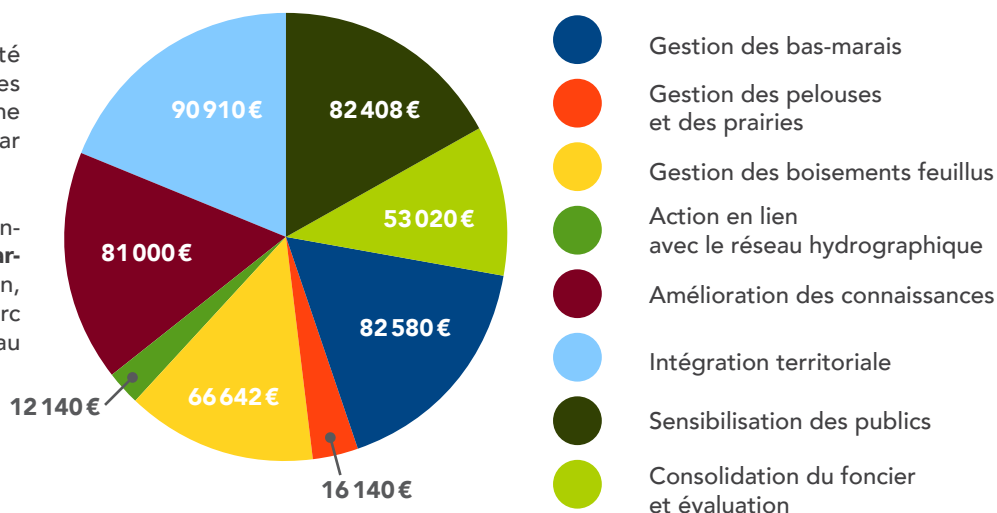
- Délimiter un périmètre d'action foncière à l'échelle de l'ECG
- Mettre en place des actions d'animation foncière dans le périmètre défini
- Évaluer les actions mises en œuvre et le degré d'atteinte des objectifs
- Travailler au renouvellement du plan de gestion à son échéance

Un financement multiple pour la mise en œuvre de ces actions

Répartition des budgets prévisionnels par types d'actions pour les 10 ans de 2023 à 2032

Des **budgets estimatifs** ont été établis pour la mise en œuvre des **actions pour 10 ans**. Le diagramme ci-dessous présente ces budgets par thèmes.

Ces **actions** sont **financées** potentiellement par de **nombreux partenaires** : Europe, État, Région, Département de la Côte-d'Or, Parc national de forêts, Agence de l'Eau Seine-Normandie...



Des liens forts avec de nombreux partenaires

Le Parc national de forêts



Le Parc national de forêts est le premier parc national français dédié à la protection des forêts feuillues de plaine. Situé sur 110 communes de Haute-Marne et de Côte-d'Or, il présente une biodiversité remarquable à connaître, préserver et valoriser.

7 des sites de l'ECG sont situés dans le Cœur du Parc national de forêts, 12 sites dans les périmètres des **sites Natura 2000 « Marais tufeux du Châtillonnais » et « Milieux forestiers du Châtillonnais avec marais tufeux et sites à Sabot de Vénus »**, dont l'animation est confiée au Parc national de forêts (2025-2027). Une concertation étroite pour la gestion et l'animation de ces sites est mise en place entre le Parc national de forêts et le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne pour coordonner les actions mises en place et s'assurer de leur cohérence.

Le Département de la Côte-d'Or



Depuis 2012, le Département met en œuvre une politique de préservation, de gestion, d'ouverture au public et de mise en valeur de la biodiversité en Côte-d'Or. C'est dans ce cadre que 2 des sites de l'ECG sont classés **Espace Naturel Sensible** : les pelouses et marais du Moulin et le marais du Cône - Alain Chiffaut.

La collaboration est régulière entre le Département de Côte-d'Or et le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne pour leur gestion.



Linaigrette à feuilles larges
(*Eriophorum latifolium*)
A. Gréaume - CEN Bourgogne

Pour en savoir plus...

Sur les sites du Conservatoire

Vous pouvez contacter

le Chargé de missions territorial 21 :

Aurélien GRÉAUME

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Chemin du Moulin des Etangs - 21600 Fénay

Tel : 03 80 79 25 99

aurelien.greaume@cen-bourgogne.fr

Visitez le site internet du Conservatoire :

www.cen-bourgogne.fr

Document réalisé
avec le soutien
financier de :



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



En couverture :

Marais du Cône / Azuré de la Pulmonaire : G. Doucet - CEN Bourgogne,

Agrion de Mercure : C. Foutel - CEN Bourgogne,

Epipactis des marais : F. Jeandeand - CEN Bourgogne

Imprimé par Typocentre sur papier recyclé à 75 exemplaires - Septembre 2025